

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

**Commune d'ODRATZHEIM**

**Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 mai 2016**

**Convocation du 19 mai 2016**

<b>Conseillers</b>		<b>Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire</b>
Élus :	11	
En exercice	11	
Présents	11	
Membres Présents :	Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire	
	Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME - Clément HECKMANN - Thierry KUHN, Conseillers municipaux	
Membres absents excusés :	MM. Philippe SCHALL, Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux	

## ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2016,

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
4. Travaux RD 620

Divers et informations.

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2016 :**

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

### **27-16. Délibération portant avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté de périmètre de la nouvelle Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes des Coteaux de la Mossig et de la Communauté de communes de la Porte du Vignoble :**

**VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

**VU** les articles L.5210-1-1, L.5211-41-3 paragraphe III et V et L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) du Bas- Rhin a été validé par arrêté préfectoral du 30/03/2016,

À compter de la publication du S.D.C.I. et jusqu'au 15 juin 2016, le Préfet met en œuvre les périmètres prévus dans le S.D.C.I. par arrêté du 05 avril 2016,

Les Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doivent donner leur avis sur le projet de périmètre.

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 30/03/2016 validant le S.D.C.I. du Bas-Rhin

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 05/04/2016 portant projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig et de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble notifié à la Commune en date du 07/04/2016

**Considérant** que chaque E.P.C.I. et Commune concernés doivent se prononcer pour avis sur le projet d'arrêté dans un délai de 75 jours à compter de la notification,

**Considérant** qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

**Considérant** que la fusion est prononcée par arrêté préfectoral après accord des Conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre.

**Considérant** que l'accord des Communes doit être exprimé par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes concernées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

**Considérant** qu'à défaut d'accord des Communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, le Préfet peut créer, modifier le périmètre, fusionner ou dissoudre des E.P.C.I. par décision motivée, après avis favorable de l'E.P.C.I. lorsqu'il s'agit d'un projet ne figurant pas au schéma, ou avis simple lorsqu'il s'agit d'un projet figurant au schéma,

**Considérant** qu'avant de rendre son avis, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes concernées et le président de l'E.P.C.I. à même d'éclairer sa délibération,

**Considérant** que dans ce délai d'un mois, la C.D.C.I. pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le Préfet en adoptant un amendement à la majorité des 2/3 de ses membres,

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel E.P.C.I. par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la Communauté de communes issue de la fusion.

**Considérant** que les arrêtés portant fusion sont pris avant le 31 décembre 2016,

**Entendu les explications de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir débattu,**

- **Émet un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion,**
- **Est favorable à ce que le siège du nouvel E.P.C.I. soit fixé à 67310 Wasselonne, 31/33 Rue des Pins,**
- **Propose que le Nom Provisoire du nouvel E.P.C.I. issu de la fusion soit : Communauté de Communes Vignoble & Mossig,**
- **Propose que le nombre de sièges du nouvel E.P.C.I. soit celui relevant du droit commun, soit 44 Conseillers communautaires,**
- **Autorise le Maire à accomplir et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### **28-16. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :**

Monsieur le Maire, Président de la Commission locale Kronthal-Basse-Mossig, présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Après études et commentaires des documents présentés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le rapport annuel de l'exercice 2015,**
- **Charge le Maire de signifier la présente délibération au Président de la Commission Locale.**

#### **29-16. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public assainissement :**

Monsieur René SCHEER, Adjoint au Maire et Membre de la Commission locale Basse-Mossig, présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Après études et commentaires des documents présentés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le rapport annuel de l'exercice 2015,**
- **Charge le Maire de signifier la présente délibération au Président de la Commission Locale.**

#### **30-16. Travaux Route Départementale 620 :**

Monsieur l'Adjoint René SCHEER explique que le Département doit intervenir pour faire des travaux à l'entrée du village en venant de la R.D. 422 avant le panneau d'entrée d'agglomération.

Pour profiter de la logistique déployée ainsi que des tarifs intéressants, il propose que la commune fasse des travaux d'aménagements en entrée de commune dans le même temps.

**Vu** les devis présentés par les entreprises,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- Donne son accord à l'entreprise EUROVIA pour :
  - Les travaux de mise en place d'un caniveau pour un montant de 3 955.20 €uros T.T.C. à imputer au compte d'investissement : 21538
  - Les travaux d'entretien et de réparation de la chaussée d'un montant de 6 156,00 €uros T.T.C. à imputer au compte de fonctionnement 615231.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

**Divers et informations :**

- Les **Déclarations préalables** suivantes ont été déposées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
29/04/2016	DP-067-354-15-R0004	REUTHER Guy 9 rue des primevères	Abri de jardin
19/05/2016	DP-067-354-15-R0005	BOHN Raphaël 4 rte de Kirchheim	Isolation et crépis extérieur, Remplacement des fenêtres, Modification toiture
19/05/2016	DP-067-354-15-R0006	ESCHLIMANN Josette 8 rue de l'église	Remplacement de fenêtres

- Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal l'**arrêté sur le bruit** pris par lui et qui fait suite au débat à l'occasion de la séance du 28 avril 2016,
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Still est venue visiter la mairie parce qu'ils ont un projet de réaménagement similaire. Lors de cette visite le Maire leur a **offert quelques écrans** qui étaient stockés dans la salle des archives,
- Monsieur Le Maire a précisé les raisons des modifications des subventions accordées aux Associations locales lors de la séance du 28 avril 2016,
- Monsieur Thierry KUHN pose la question du **curage des fossés** en raison de problèmes rencontrés lors de fortes pluies qui inondent les parcelles agricoles. Monsieur Le Maire indique qu'une réponse sera apportée très rapidement,
- **La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 7 juillet 2016 à 20 heures.**

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL Absent excusé	Raymond SCHUHMACHER Absent excusé	